

## SEANCE DU 15 mars 2021

L'an deux mil vingt-un , le quinze mars à dix-huit heures, le comité syndical du SMBV-TREC-GUPIE-MEDIER, dûment convoqué le 04 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Avit sous la présidence de Monsieur COUZIGOU Michel, Président.

### Présents :

Délégués titulaires : CAPDEVILA Jean-Jacques-COUZIGOU Michel- IANOTTO Guy-LE JEUNE Nadine-LERDU Alain-MARCHI Jean-Louis-POIGNANT Jean-Michel-SUC Ulysse-GENDRE Jacques-GOUDENECHÉ Béatrice-MALANDIT-SALLAUD Christian-LECOURT Didier-MAURIN Denis- RAPHALEN Jean-Claude- MOINET Claude-VERGNE Michel

Délégués suppléants : AULANET Deny- CAMBE Thierry- GUARDIOLA David – MASCOTTO Jean- Louis- MASCOTTO Jean-Michel -TRICHEREAU Jean-Jacques

Délégués titulaires absents excusés : BISSIERES Jérôme-COURREGELONGUE Christophe-CHASTAING Séverine-

Délégués titulaires absents : DUTEIL Denis- DOUX Alain- PAGOT Bernard- LE LANNIC Geneviève- DUBOS Jean-Claude- GUERN Mickaël-

Monsieur Bissières Jérôme ,absent excusé, a remis un pouvoir à Monsieur Couzigou Michel

Secrétaire de séance : Madame LEJEUNE Nadine.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, Monsieur le Président ouvre la séance.

### **DELIBERATION N° 2021-05-Objet : vote du compte administratif 2020 :**

Monsieur le Président quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur MALANDIT-SALLAUD pour le vote du compte administratif.

Monsieur MALANDIT-SALLAUD présente le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

- Investissement :
  - Dépenses : Prévu : 448 784.00
  - Réalisé : 132 471.41
  - Restes à réaliser : 242 654.00
  - Recettes : Prévu : 448 784.00
  - Réalisé : 143 207.47
  - Restes à réaliser : 154 233.00

## SMABVTGM-15/03/2021

- Fonctionnement :	
o Dépenses : prévu :	418 905.00
Réalisé :	105 085.20
Recettes : prévu :	418 905.00
Réalisé :	422 366.45
- Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	10 736.06
Fonctionnement :	317 281.25
Résultat global :	328 017.31

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération n° 2021-06 : approbation du compte de gestion 2020 :**

Monsieur le Président présente le compte de gestion dressé par Madame SAGE, Receveur. Le Comité Syndical, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n°2021-07 : affectation du compte de résultat 2020 :**

Monsieur le Président propose que le résultat de la section de fonctionnement 2020 soit affecté et repris au budget 2021.

#### **Résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice (excédent) :	+ 38 744.31 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 CA) :	+ 278 536.94 €
Résultat de clôture à affecter (excédent) :	+ 317 281.25 €

#### **Résultat de la section d'investissement :**

Excédent d'investissement de :	10 736.06 €
Un déficit des restes à réaliser de :	88 421.00 €
Soit un besoin de financement de :	77 684.94 €

## **SMABVTGM-15/03/2021**

Le comité syndical décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de la section de fonctionnement ainsi :

- Résultat excédentaire : 317 281.25 €
  - \* Affectation complémentaire en réserve (1068) : 77 684.94 €
  - \* en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire R 002) : 239 596.31 €
- résultat d'investissement reporté (001) excédent : 10 736.06 €

### **DELIBERATION n° 2021-8A : vote du budget 2021 :**

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur COUZIGOU Michel vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

#### **Investissement**

- Dépenses : 466 968.00 € (dont 224 314.00 € de propositions nouvelles et 242 654.00€ de RAR)
- Recettes : 466 968.00 € (dont 312 735.00 € de propositions nouvelles et 154 233.00 € de RAR)

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 382 910.00 €  
Recettes : 382 910.00 €

### **DELIBERATION N° 2021-8B -Objet : participation de fonctionnement 2021 des EPCI membres**

Le comité syndical,

- vu la clé de répartition,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
  - o fixe la participation pour l'exercice 2021 des E.P.C.I. membres à 128 000.00 € répartie ainsi :

## SMABVTGM-15/03/2021

▪ C.A. Val de Garonne Agglomération :	98 330.00 €
▪ C.C.Lot et Tolzac :	6 349.00 €
▪ C.C. Pays de Duras :	1 318.00 €
▪ C.C. Pays de Lauzun :	5 235.00 €
▪ C.C. Réolais Sud Gironde :	16 755.00 €
▪ C.C. Rural Entre Deux Mers :	13.00 €

- Décide :
  - compte tenu du faible montant appelé pour la C.C. Rural de l'Entre Deux Mers de ne pas émettre de titre de recettes à l'encontre de cet E.P.C.I.
  - d'appeler la participation de fonctionnement 2021 en deux fois soit par moitié ( la première moitié en avril 2021 et la seconde moitié au début du 2<sup>ème</sup> semestre 2021)

### **DELIBERATION N° 2021-9 :Objet :travaux hors PPG**

Monsieur le Président explique que les aléas climatiques de ce début d'année ont eu pour conséquence d'empêcher le bon écoulement des eaux (gros arbre au milieu du lit des ruisseaux, gros embâcle au point de ne plus voir le cours d'eau, glissement de berges importants ...) et qu'il y aurait de pallier rapidement à ces dysfonctionnements avant que de nouveaux aléas climatiques se reproduisent.

Le comité syndical après avoir pris connaissance de l'état des lieux des trois bassins versants et, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants ,

- De rétablir l'écoulement de l'eau par l'enlèvement des éléments bloquants
- Sur le bassin versant du Médier :
  - De retirer 11 embâcles et un éboulement sur le Médier pour un montant estimé à 7 000.00 € H.T. (8 400.00 € T.T.C.)
  - D'adopter le plan de financement suivant :
    - Aide du Conseil Départemental de la Gironde (30% du H.T.) : 2 100.00 €
    - Autofinancement : 4 900.00 € sur le H.T. soit 6300.00 € sur le T.T.C.
- Sur le bassin versant de la Gupie :
  - De retirer 23 embâcles sur le ruisseau du Milieu et 15 embâcles sur la Gupie et une souche pour un montant estimé à 15 000.00 € H.T. (18 000.00 € T.T.C.)
  - D'adopter le plan de financement suivant :
    - Aide du Département de Lot et Garonne (60% du H.T.) : 9 000.00 €
    - Autofinancement : 6 000.00 € sur le H.T. (9 000.00 € sur le T.T.C.)

## **SMABVTGM-15/03/2021**

- Sur le bassin versant du Trec :
  - De retirer 13 embâcles sur le ruisseau de la Canaule et 6 embâcles sur le Trec et une souche pour un montant estimé à 12 000.00 € H.T. (14 400.00 € T.T.C.)
  - D'adopter le plan de financement suivant :
    - Aide du Département de Lot et Garonne (60% du H.T.) : 7 200.00 €
    - Autofinancement : 4 800.00 € sur le H.T. (7 200.00 € T.T.C.)
  - D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette opération

### **DELIBERATION N° 2021-10 :Objet : adhésion au Conservatoire des Espaces Naturels**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, dans la continuité de l'acquisition d'une zone humide (délibération n° 2020-008 du 06 juillet 2020) sur la commune de Caubon Saint Sauveur dans l'intérêt de la préservation de la zone et des enjeux autour de la gestion du cours d'eau, il y aurait lieu d'adhérer au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) qui a pour vocation la protection, la gestion, la valorisation et la connaissance des milieux naturels qui représentent un intérêt écologique, floristique, biologique et paysager remarquable et tous les sites à valeur écologique potentielle.

Le comité syndical, après avoir entendu ces explications, et en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- Autorise Monsieur le Président :
  - à adhérer au Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2021 ainsi que pour tout renouvellement de l'adhésion
  - à signer une convention cadre de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 2021-05 à 2021-10

Suivent les signatures

**SMABVTGM-15/03/2021**

AULANET Deny	
CAPDEVILA Jean-Jacques	
CAMBE Thierry	
COUZIGOU Michel	
GENDRE Jacques	
GOUDENECHÉ Béatrice	
GUARDIOLA David	
IANOTTO Guy	
LECOURT Didier	
LE JEUNE Nadine	
LERDU Alain	
MALANDIT-SALLAUD Christian	
MARCHI Jean-Louis	
MASCOTTO Jean-Michel	
MASCOTTO Jean-Louis	
MAURIN Denis	
MOINET Claude	
POIGNANT Jean-Michel	
RAPHALEN Jean-Claude	
SUC Ulysse	
TRICHEREAU Jean-Jacques	
VERGNE Michel	